



Mutual Fund Dealers Association of Canada
Association canadienne des courtiers de fonds mutuels

Personne-ressource : Ken Woodard
Directeur, Communications et services aux membres
Téléphone : 416 943-4602
Courriel : kwoodard@mfd.ca

BULLETIN N° 0395 – C
Le 2 septembre 2009

Bulletin de l'ACFM

Conformité

Aux fins de distribution aux personnes intéressées de votre société

Document de référence pour le manuel des politiques et procédures

L'ACFM a préparé un document de référence pour aider les membres à élaborer des politiques et procédures écrites appropriées. Ce document sera mis à jour périodiquement pour tenir compte des modifications aux exigences réglementaires et est actuellement disponible sur le site Web de l'ACFM.

La Règle 2.10 de l'ACFM stipule que chaque membre doit établir et maintenir des politiques et des procédures écrites, approuvées par la haute direction du membre, pour régir les relations avec les clients et s'assurer de la conformité avec les Règles, Statuts et Principes directeurs de l'ACFM ainsi qu'avec les lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces politiques et procédures doivent être énoncées dans un manuel des politiques et procédures (« MPP ») ou dans d'autres guides. Le 16 mars 2001, le personnel de l'ACFM a publié l'Avis de réglementation aux membres RM-0008, Manuel des politiques et procédures, qui contient des directives sur les sujets qui devraient être traités dans le MPP d'un membre. Toutefois, depuis la publication de cet avis, de nombreux changements sont survenus dans les exigences réglementaires qui ont une incidence sur les procédures opérationnelles et administratives d'un membre.

Le document de référence a pour but d'aider les membres à se conformer à leurs obligations en vertu de la Règle 2.10 de l'ACFM. On recommande aux membres d'utiliser le tableau de référence avec les Règles, Principes directeurs et Avis de réglementation aux membres de l'ACFM pour relever les lacunes dans leurs politiques et procédures écrites et mettre à jour leurs procédures écrites en conséquence.

Le document de référence se trouve sous l'onglet *Forms* du site Web de l'ACFM à http://www.mfda.ca/regulation/forms/PPM_reference.pdf.

DM#185874